



Collectif insertion et probation CGT 43-42

Madame la Directrice inter-régionale de la DI de Lyon,

Vous avez prolongé le contrat d'un des agents administratif au motif que le poste de SA n'était pas pourvu .

A la date d'aujourd'hui ,vous n'ignorez pas que le poste de SA n'est toujours pas pourvu et que le contrat de notre collègue expire le 30/09/2015.

Vous n'êtes pas s'en savoir que nos conditions de travail se sont dégradées à la rentrée 2015 .

Le SPIP 43(l'organigramme prévoit 10 titulaires ) avec cinq titulaires assure la formation de quatre pré-affectés dans des conditions de sécurité tout à fait fantaisistes(manque de bureau ,système d'ouverture de la porte d'entrée défectueuse...).

Le maintien de ce poste et de la personne qui l'occupe avec professionnalisme est pour nous , dans la configuration qui est la notre, le meilleur garant du fonctionnement du service et de sa sécurité .

**Par conséquent , nous, organisations syndicales et personnel non syndiqué exigeons le maintien du contrat de notre collègue .**

Au Puy en Velay le 23/09/2015